



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 12 août 2024, a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1665-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1434-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE PRÉVOIR LES EXCEPTIONS CONTENUES À LA LOI RELATIVEMENT À CERTAINS CONTRATS POUVANT ÊTRE OCTROYÉS DE GRÉ À GRÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 1666-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS AFIN D'AJOUTER UN TITRE DE POSTE AU TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1667-2024

SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

QUE les titres des règlements décrivent à eux seuls l'objet des règlements;

QUE lesdits règlements entrent en vigueur selon la Loi.

Ces règlements sont déposés au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à les consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur les titres des règlements ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#).

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 15 août 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière